

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PLAN BLEU

Les Parties contractantes :

1. Preignent note du rapport de la cinquième Réunion des structures focales nationales pour le Plan bleu (Sophia Antipolis, 24-27 janvier 1984), publié sous la cote UNEP/WG.100/6;
2. Acceptent le rapport de synthèse de la première phase, dont elles reconnaissent l'utilité, et déclarent la première phase officiellement achevée;
3. Demandent que la documentation de la première phase, dûment revue, soit publiée et distribuée sous forme imprimée et sous forme audiovisuelle, pour l'information des décideurs et des spécialistes et celle du grand public;
4. Décident de mettre en route la deuxième phase du Plan bleu, d'une durée de deux ans, conformément aux directives contenues dans le document UNEP/WG.100/6 et, en particulier, dans les paragraphes modifiés comme indiqué à l'appendice 1;
5. Approuvent les allocations de crédits pour 1984-1985 figurant à la section II, chapitre 1 de l'annexe VII au présent rapport;
6. Prient le secrétariat de négocier avec l'organisme de soutien MEDEAS les modalités d'exécution de la deuxième phase;
7. Soulignent la nécessité d'un appui en nature, fourni notamment par voie de participation des institutions et experts nationaux, pour compléter les travaux effectués pendant la deuxième phase.
8. Demandent au secrétariat de renouveler ses efforts pour assurer une participation effective de tous les points focaux du Plan bleu.

APPENDICE I (PLAN BLEU)

On trouvera ci-après les directives qui ont été approuvées en rapport avec les paragraphes 42 à 49 du document UNEP/WG.100/6;

42. Après avoir examiné les propositions faites, la Réunion est convenue des structures suivantes pour la deuxième phase :
- une équipe permanente et sa direction scientifique;
 - les points focaux et un comité d'orientation en émanant;
 - un réseau d'institutions.
43. L'équipe permanente constituera l'élément essentiel de la deuxième phase et devra comporter un minimum de quatre chercheurs à plein temps. L'accent a été mis sur la nécessité d'une équipe permanente dont les membres travaillent ensemble au siège de MEDEAS. Aucun effort ne devrait être ménagé pour accroître l'effectif des chercheurs permanents et du personnel, de façon à couvrir le plus grand nombre possible de disciplines, en essayant d'économiser sur d'autres postes budgétaires et en demandant aux gouvernements de fournir les services d'experts pour la deuxième phase.
44. En ce qui concerne le recrutement des membres de l'équipe permanente, les nouvelles directives arrêtées par le Bureau des Parties contractantes (UNEP/BUR/18/CORR.1) ont été réaffirmées et l'on a demandé qu'elles soient suivies.
45. Afin d'assurer la participation effective des Pays du Sud de la Méditerranée dans la Phase II du Plan Bleu, il a été décidé de nommer un consultant de haut niveau originaire d'un de ces Pays.
46. Paragraphe supprimé.
47. On a estimé que le rôle des points focaux devrait être renforcé pendant la deuxième phase. Ces derniers constituent une structure essentielle du Plan bleu; leur rôle est de définir l'orientation du Plan bleu, de suivre l'exécution du Plan en conformité des décisions intergouvernementales et, en outre, d'assurer la liaison avec les gouvernements et les organismes nationaux susceptibles de contribuer au programme de travail et de rechercher une plus large participation de ces organismes aux travaux effectués dans le cadre du Plan bleu.
48. La Réunion a décidé que devrait être créé un comité d'orientation émanant des points focaux, composé d'un président nommé pour deux ans et de quatre membres nommés pour un an, qui se réunira lorsque le besoin s'en fera sentir. Les membres de ce comité seront désignés selon un système de roulement entre les points focaux.
49. Le comité d'orientation ne sera pas responsable de la direction scientifique du projet mais aura pour tâche de suivre le déroulement des activités et d'orienter des travaux selon les lignes définies par les points focaux et les Parties contractantes, de collaborer à la préparation de la réunion suivante des structures focales, ainsi que d'assister l'équipe permanente dans ses travaux.